

**BANQUE CENTRALE DU CONGO**

**COMMUNICATION DE  
MONSIEUR LE GOUVERNEUR  
A LA PREMIERE REUNION  
DU COMITE DE POLITIQUE MONETAIRE**

---

Lieu : Banque Centrale du Congo/Grande Salle de Conférence

Vendredi 22 janvier 2010, à 11h00'

Monsieur le Vice-Gouverneur,  
Monsieur le Représentant de la Présidence de la République,  
Messieurs les Représentants de la Primature, du Ministère des Finances, du Ministère du Budget,  
Mesdames et Messieurs de la Presse écrite et audio-visuelle,  
Mesdames et Messieurs les cadres de la Banque,  
Distingués invités,

Au cours de cette réunion de lancement des travaux du Comité de Politique Monétaire après sa réforme organisationnelle, je voudrais d'abord remercier les représentants de la Présidence, de la Primature ainsi que des Ministères des Finances et du Budget pour avoir répondu favorablement à l'invitation de la Banque.

Il y a quelques années, l'Institut d'émission s'était lancé dans un vaste chantier des réformes coulées dans un programme appelé plan stratégique de développement de la Banque Centrale du Congo et du système financier national. De notre point de vue, ce programme avait pour objectif une Banque centrale moderne.

La réalisation des différents volets de ce plan devrait déboucher, d'une part, sur la modernisation du cadre de conception et d'exécution de la politique monétaire et de change et, d'autre part, sur le renforcement de l'efficacité de la politique monétaire.

Pour rappel, aux termes des articles 176 et 3 respectivement de la Constitution de la République et de la loi 005/2002 du 7 mai 2002 portant constitution, organisation et fonctionnement de la Banque Centrale du Congo, le législateur avait assigné à l'Institut d'émission la mission principale de définir et de mettre en œuvre la politique monétaire du pays dont l'objectif est la stabilité du niveau général des prix. La Banque Centrale du Congo a en outre la charge de mener la politique de change du pays.

Mesdames et Messieurs,

Pour accomplir sa mission, la Banque Centrale du Congo a mis en place un dispositif général de politique monétaire ayant pour principaux piliers un cadre d'analyse, un cadre opérationnel et un cadre de conception et de surveillance de la politique monétaire.

Je commencerai par expliquer le cadre opérationnel ainsi que celui de conception et de surveillance qui est une structure appelée **Comité de Politique Monétaire**. Le Comité de Politique Monétaire, CPM en sigle, est un cadre de conception, d'exécution, de suivi et d'évaluation de la politique monétaire. Les missions essentielles du CPM peuvent se résumer comme suit :

- i. suivre au jour le jour l'exécution de la politique monétaire et de change ;
- ii. en évaluer les résultats par rapport aux cibles fixées par la programmation monétaire ;
- iii. proposer à l'Autorité monétaire des mesures de politique monétaire et de change ainsi que toute autre mesure pouvant améliorer la conduite de cette dernière ;

- iv. suivre l'évolution de la conjoncture économique intérieure et internationale en vue d'anticiper les problèmes et les chocs qui pourraient affecter la politique monétaire et de permettre à la Banque de mener une politique monétaire et de change anticipative.

Le CPM est un cadre démocratique, fonctionnant en la manière d'un forum de discussion ou Brain trust dans lequel sont débattues sans tabou toutes les matières, questions et problèmes intéressant la situation et la politique monétaires en particulier et la politique macroéconomique du pays en général.

### **Mesdames et Messieurs,**

Etant donné que la politique monétaire rentre dans le cadre de la politique macroéconomique globale, son efficacité et son efficience dépendent également du degré de cohérence et de coordination avec la politique budgétaire.

L'expérience de vingt dernières années a prouvé que les échecs accusés par la RDC en matière de stabilisation macroéconomique sont essentiellement attribuables à une absence de cohérence et de coordination des politiques monétaire et budgétaire.

La stabilisation macroéconomique est donc devenue pour la RDC un pari. Pour relever ce défi, il s'avère impérieux d'améliorer les cadres de conception, d'exécution, de suivi et d'évaluation de toutes les politiques macroéconomiques, notamment à travers le renforcement de la coordination des politiques budgétaire, fiscale, monétaire et de change.

C'est dans cet objectif que la réforme du Comité de Politique Monétaire a été initiée avec l'intégration, dans la structure, des cadres et experts de la Présidence, de la Primature et des Ministères des Finances et du Budget. Cette réforme vise, d'une part, à renforcer la collaboration entre la Banque et les autres institutions de la République et, d'autre part, à améliorer la circulation et l'échange d'informations en vue de déboucher sur des décisions de politique monétaire et de change optimales.

La structure et le fonctionnement du Comité de Politique Monétaire ont été rendus publics par un ordre de service. Succinctement, le CPM est présidé par le Gouverneur. Le Directeur Général en charge de la Politique monétaire et des Opérations Bancaires en est le Vice-président. Le CPM a un bureau constitué par des cadres de la Banque, de la Présidence de la République, de la Primature et des Ministères des Finances et du Budget. Il est appuyé par un secrétariat technique composé des cadres de la Banque.

En général, les décisions du CPM sont prises sur une base consensuelle. Le vote n'intervient que si le consensus n'a pas pu être dégagé sur une question ou une décision. Cependant, pour préserver l'indépendance de la Banque Centrale en matière de politique monétaire, seuls les membres du Comité issus de la Banque centrale ont le droit de vote.

Je voudrais relever que le Comité de Politique Monétaire comprend également deux sous-comités techniques : le premier sous-comité, appelé le Comité de Politique Monétaire Restreint (CPMR), est chargé de statuer sur les problèmes urgents de politique monétaire et de change et de valider le montant d'appel d'offres des BTR et des adjudications des devises. Il est

constitué du Directeur Général de la Politique Monétaire et des Opérations Bancaires, du Directeur des Analyses Economiques, du Directeur et des Responsables adjoints de la Direction des Opérations Bancaires et des Marchés.

Le second sous-comité, appelé Sous-Comité Technique des Prévisions de la liquidité (SCTP), a pour missions d'élaborer les prévisions des facteurs de la liquidité bancaire et de proposer les montants des adjudications des BTR et des devises.

Par ailleurs, le CPM collabore étroitement avec le Comité des Billets de Banque (CBB) lequel a pour mission principale la mise en place d'une politique d'émission monétaire conforme aux besoins de l'économie nationale. En effet, la production, la distribution et la gestion des billets de banque est une composante essentielle de la politique monétaire.

### **Mesdames et Messieurs,**

Je voudrais maintenant, brièvement, parler du troisième pilier du cadre de politique monétaire et de change de la Banque Centrale du Congo, à savoir le cadre analytique. Ce pilier comprend l'ensemble des analyses théoriques et empiriques qui entourent les décisions de politique monétaire et de change.

Le cadre analytique a deux volets : un volet analyses monétaires et un volet analyses économiques et des marchés.

Le volet analyses monétaires procède à un examen approfondi des comportements de l'offre de monnaie (base monétaire, masse monétaire et liquidité bancaire). Ce volet comprend également l'étude des facteurs autonomes de la liquidité bancaire.

Quant au volet analyses économiques et des marchés, il porte sur l'étude de tous les indicateurs économiques pertinents pour la politique monétaire, notamment l'inflation, la croissance du PIB réel et l'indice de la production industrielle, les transactions et les prix sur les marchés monétaire, des changes ainsi que des biens et services, les autres chocs internes et externes qui affectent l'inflation et le taux de change.

### **Mesdames et Messieurs,**

Je voudrais maintenant faire un bref aperçu de la politique monétaire en 2009 et des perspectives 2010. En 2009, la politique monétaire a été menée dans un contexte difficile marqué par des chocs externes et internes ayant affecté profondément le cadre macroéconomique. Globalement, le taux d'inflation s'est établi à 53,4 % et la monnaie nationale s'est dépréciée de 29,2 % en 2009 contre respectivement 27,6 % et 21,3 % en 2008. N'eut été les différentes mesures d'ajustement budgétaire et monétaire prises par le Gouvernement et la Banque Centrale du Congo, la détérioration du cadre macro-économique aurait été plus profonde.

En 2010, la politique monétaire demeurera prudente en raison de la nécessité d'amorcer la désinflation de l'économie et d'assurer la stabilité de la monnaie nationale. La cible d'inflation est établie à 15 % dans un contexte de ralentissement de la croissance de la base monétaire et de la masse monétaire fixée respectivement à 22 % et 27 %.

Au premier trimestre, le dispositif actuel d'instruments de politique monétaire à savoir, le taux directeur (70 % l'an) et le coefficient de la réserve obligatoire (7 %), serait maintenu toutes choses restant égales par ailleurs pour prévenir contre toute évolution erratique de l'inflation et du taux de change. Cependant, si la stabilité se consolide à terme, l'Institut d'émission pourrait envisager la possibilité d'assouplir sa politique monétaire.

**Mesdames et Messieurs,  
Distingués invités,**

Permettez-moi de dire un mot sur la stratégie de politique monétaire de l'Institut d'Emission. Il vous souviendra que la BCC avait adopté comme règle l'annonce publique et préalable des objectifs et orientations de politique monétaire. La communication de l'information et la transparence des politiques monétaires et de change revêtent un caractère stratégique, d'une part, pour asseoir la compréhension du public et mieux orienter ses anticipations d'inflation ou de taux de change et, d'autre part, renforcer à terme la crédibilité de la BCC au fur et à mesure qu'elle atteint les objectifs macroéconomiques qu'elle s'est fixés.

Dans ce cadre, l'Institut d'Emission se doit d'améliorer la transparence de sa politique monétaire et de change en renforçant les canaux de communication avec le public. Pour ce faire, la BCC tiendra une fois le mois, une conférence de presse en vue de faire le point sur les objectifs de la politique monétaire et de change. Dans le même ordre d'idées, un communiqué de presse sera publié à l'issue des réunions du Comité de Politique Monétaire.

Dans ces différentes communications seront données les évolutions des indicateurs pertinents de la politique monétaire et de change, notamment le taux d'inflation, le taux de change, les réserves libres des banques, le taux directeur, le coefficient de la réserve obligatoire, l'encours des billets de trésorerie, les interventions sur le marché des changes à l'achat comme à la vente.

**Monsieur l'expert de la Présidence de la République,  
Messieurs les experts du Gouvernement,**

Nous vous invitons, en tant qu'acteurs, à différents degrés, de la politique des finances publiques, à faciliter la circulation de l'information financière et de toute autre information pouvant avoir une incidence sur la politique des finances publiques et, par ricochet, sur la politique monétaire et de change.

Votre collaboration et votre participation dynamiques renforceront à coup sûr la cohérence et la coordination des politiques budgétaire, monétaire et de change et faciliteront la recherche de la stabilité du niveau général des prix et du taux de change. En effet, la stabilité monétaire est une composante essentielle de la stabilité macroéconomique et financière globale laquelle est un bien public universellement reconnue en raison de ses effets sur le pouvoir d'achat, la stabilité du secteur financier et l'activité économique.

Votre participation est rendue encore plus nécessaire par l'impératif d'atteindre le point d'achèvement des Initiatives PPTE et IADM à travers la bonne exécution du programme économique du Gouvernement conclu avec nos partenaires financiers internationaux lequel a pour principal pilier le maintien de la stabilité macroéconomique.

**Mesdames et Messieurs,  
Membres du CPM,**

Je voudrais rappeler quelques principes essentiels pour le bon déroulement des travaux du CPM. Il s'agit notamment de :

- (i) la fréquence des réunions : deux réunions par mois sont organisées, au cours de la première et de la dernière quinzaine du mois. En cas de nécessité, des réunions extraordinaires peuvent être convoquées ;
- (ii) la ponctualité et la régularité aux réunions : tous les membres du CPM sont tenus de respecter l'heure de la réunion et de participer à toutes les réunions ;

L'observation de ces principes a toujours été l'un des facteurs de la force et l'efficacité des organisations.

Je vous remercie.

-----